Image not found or type unknown

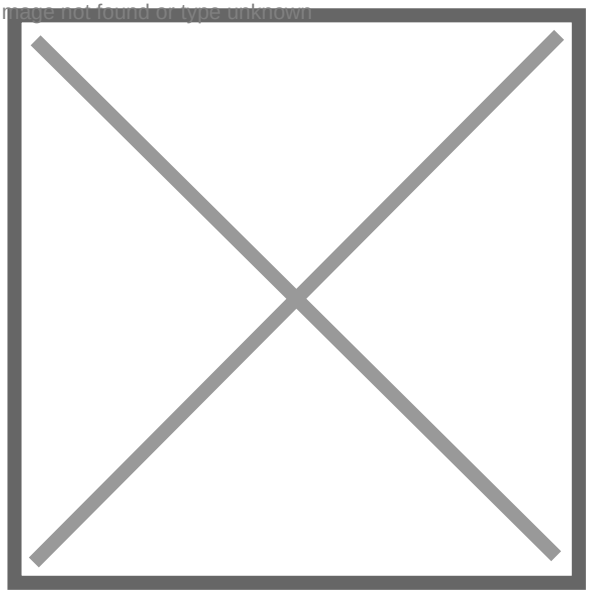

Litige avec mon assurance suite au vol de mon mobile

Par **123coco1**, le **05/06/2014** à **07:31**

Bonjour
Mon fils s'est fait agressé en sortant du bus par deux jeunes ,couteau sous la gorge... Bref on lui a arraché son téléphone!
J'ai fais ce qu'il faut police etc...
Auprès de l'assurance idem j'ai fourni tous les documents et même + qu'il n'en fallait..car ils en demandaient beaucoup beaucoup, c'est effrayant!
Sur les conditions générales ils stipulent qu'en 48h ils vous repondent pour vous remplacer le mobile sinistre... Sauf qu'ils m'ont repondu de leur envoyer un cheque du montant de l'annee totale de cotisation... Car j'avais opté pour le paiement mensuel! Je n'ai jamais eu aucun souci de prelevement ou autre... Il est stipule dans le contrat que parfois en cas de sinistre ils peuvent reclamer la totalite de l'annee et voila ils m'ont choisi!
J'ai adresse un mail de réclamation car j'ai signe un contrat dans lequel j'ai opte pour le paiement mensuel et dans la mesure ou j'ai toujours ete a jour de mes paiements il n'y a aucune raison pour qu'ils m'oblige a payer !
Reponse de la plateforme téléphonique, exceptionnellement, ils me font une offre commercial, ils veulent bien que je leur adresse un cheque de caution qu'ils n'encaisseront pas .alors j'ai demande que cette proposition me soit faite par écris afin que je sois sure qu'en effet mon cheque ne soit pas encaisser ,car je refuse cette proposition qui me semble malhonnête. Et j'ai adressé un autre mail dans ce sens!
Un mois que cette histoire dure... Encore une assurance malhonnête!
Et moi je ne sais plus quoi faire pour obtenir gain de cause car je suis dans mon bon droit!
On est bon qu'a payer...

Par **Lag0**, le **05/06/2014** à **07:36**

[citation]alors j'ai demande que cette proposition me soit faite par écris afin que je sois sure qu'en effet mon cheque ne soit pas encaisser[/citation]
Bonjour,
Un chèque est fait pour être encaissé. Lorsque vous faites un chèque, vous ne pouvez pas exiger qu'il ne soit pas encaissé. Soit vous le faites en pensant qu'il peut être encaissé, soit vous ne le faites pas...

Par **moisse**, le **05/06/2014** à **08:24**

Bonjour,
Outre les propos de Lag0, il convient d'examiner votre propos:
[citation] Il est stipule dans le contrat que parfois en cas de sinistre ils peuvent reclamer la totalite de l'annee et voila ils m'ont choisi! [/citation]
et :
[citation]reclamer la totalite de l'annee et voila ils m'ont choisi!
J'ai adresse un mail de réclamation car j'ai signe un contrat dans lequel j'ai opte pour le paiement mensuel et dans la mesure ou j'ai toujours ete a jour de mes paiements il n'y a aucune raison pour qu'ils m'oblige a payer ! [/citation]
La raison est écrite, quand on n'est pas d'accord sur un contrat on ne le signe pas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés